

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

27^{ème} année - N°5228 - Mardi 20 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION :

Le gouvernement mise sur le développement local



COOPÉRATION COMORES-MAROC

**Vers un renforcement
de la coopération judiciaire**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

10 Djamadul - Awal 1448

Prières aux heures officielles

Du 16 au 20 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 42mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 30mn

Dhouhr : 11h 57mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib : 18h 07mn

Incha : 19h 21mn



ARTS ET CITOYENNETÉ :

110 élèves mobilisés à Panda

À Panda, dans la commune de Ngongwé (Badjini-Ouest), 110 élèves ont pris part, à une journée culturelle consacrée à la lecture, aux arts et à la citoyenneté, le samedi 17 octobre dernier. Organisée par l'ONG Initiative Mobilisation et Pérennisation (IMP) au foyer de Panda, cette rencontre, soutenue financièrement par l'ambassade de France à Moroni à travers son Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), vise à renforcer l'expression artistique des enfants, à stimuler leur esprit critique et à promouvoir une école communautaire inclusive.

Réunissant 50 élèves du primaire et 60 élèves de l'École communautaire de Panda, dont des collégiens et des lycéens, l'événement a mobilisé des enseignants, des parents, le maire de Ngongwé ainsi que des autorités villageoises et des représentants des villages voisins. À travers le projet « Paroles de Panda, Arts, Lecture et Citoyenneté pour une École communautaire inclusive », l'ONG IMP entend « renforcer l'accès des enfants à la culture et

à la lecture », tout en encourageant « la créativité, la confiance en soi et la prise de parole en public », précise le communiqué. Des conteurs, artistes et slameurs locaux ont animé les activités. Parmi eux, Anziz Ahmed Koudra et Rachad Mohamed ont partagé leurs talents avec les enfants à travers des chants, des échanges et des séances de sensibilisation. Les slameurs Elaslame, Géré El-Mourad et Zaina ont, quant à eux, fait découvrir le slam comme moyen d'expression artistique et citoyenne.

Les parents ont également été sensibilisés à l'importance de familiariser les enfants avec les livres dès leur plus jeune âge. Des jeux de rôle ont permis aux élèves de s'exercer à l'expression orale et d'explorer différentes formes de créativité. Les productions des élèves ont constitué l'un des temps forts de la journée. Une pièce de théâtre en shikomori a abordé l'éducation des enfants et les conséquences d'une parentalité qui cède systématiquement à leurs caprices. À travers cette représentation, les jeunes ont invité les parents à réfléchir à leur rôle éducatif et à la transmission des valeurs,



indique le communiqué.

Un débat public en français a également porté sur l'indépendance des Comores. Deux positions ont été défendues, l'une considérant que l'indépendance demeure « une forme d'illusion », et l'autre estimant qu'elle a permis aux Comoriens de «

prendre en main la destinée de leur pays », souligne le texte. Au-delà de cette journée, l'ONG IMP prévoit des ateliers de dessin et de peinture. Les livres réunis dans le cadre du projet sont mis à la disposition de l'École communautaire de Panda afin de prolonger les activités.

L'association entend ainsi « inscrire durablement la lecture et les pratiques artistiques dans l'environnement éducatif des enfants », conclut le communiqué

Mohamed Ali Nasra

JUSTICE :

Athoumani Yhoulam rejoint le barreau de Moroni

Le Dr Athoumani Yhoulam a prêté serment le 15 octobre dernier devant la Cour d'appel de Moroni, officialisant ainsi son entrée dans la profession d'avocat. Docteur en droit public et enseignant au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris, il rejoint le barreau de Moroni après un parcours universitaire et professionnel effectué notamment en France.



La cérémonie de prestation de serment s'est déroulée en présence de magistrats, d'avocats et de proches du nouvel avocat. Devant la Cour d'appel, Athoumani Yhoulam s'est engagé à exercer ses fonctions dans le respect des principes de dignité, de conscience, d'indépendance, de probité et d'humanité, conformément aux obligations de la profession. À cette occasion, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Moroni a

souhaité la bienvenue au nouveau membre du barreau. Dans son intervention, il est revenu sur son parcours universitaire et professionnel, tout en rappelant les responsabilités qui accompagnent l'exercice du métier d'avocat. Il a notamment insisté sur la défense des justiciables, le respect du secret professionnel, l'indépendance et la confraternité.

Le représentant du parquet général a, de son côté, adressé ses félicitations au nouvel avocat avant de rappeler les exigences liées à la profession. Selon lui, la prestation de serment ne doit pas être considérée comme une simple formalité, mais comme un engagement qui implique rigueur, discipline et respect des règles déontologiques. Son intervention a également porté sur le cadre institutionnel dans lequel les avocats sont appelés à exercer. Le parquetier a rappelé la nécessité de se conformer aux lois et aux règles de la République, tout en soulignant les responsabilités qui incombent aux auxiliaires de justice. Un message invitant le nouvel avocat à faire preuve de mesure et de professionnalisme

dans l'exercice de ses fonctions.

Titulaire d'un doctorat en droit public, Athoumani Yhoulam dispose également d'une expérience dans la gestion des marchés publics au sein d'une agglomération en France. Il enseigne par ailleurs le droit administratif au CNAM de Paris. Il est aussi l'auteur de l'ouvrage Le contentieux administratif en droit de l'Union des Comores, publié aux éditions L'Harmattan, dans lequel il s'intéresse aux mécanismes de règlement des litiges opposant l'administration aux administrés. À l'issue de la cérémonie, le nouvel avocat a exprimé sa volonté de mettre son expérience acquise en France et aux Comores au service des justiciables. Il entend notamment contribuer à une meilleure compréhension du contentieux administratif, un domaine du droit qui concerne directement les rapports entre les citoyens et l'administration. Après son serment, Athoumani Yhoulam entame une nouvelle étape de son parcours professionnel, cette fois au sein du barreau de Moroni.

El-Aniou Fatima

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toubé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION :

Du champ au solaire, le gouvernement mise sur le développement local



Sécurité alimentaire, élevage, valorisation des produits agricoles et énergies renouvelables : plusieurs initiatives de développement ont été passées en revue à Mohéli, samedi 17 octobre 2026. À l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le secrétaire général du gouvernement, Nour El-Fath Azali, et le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, Dr Daniel Ali Bandar, accompagnés de représentants de la FAO, ont visité différents sites de production et de développement. L'objectif est de renforcer l'approvisionnement des marchés,

de limiter les pénuries et de soutenir l'autonomie économique de l'île.

"**S** nous parvenons déjà à atteindre le niveau de consommation locale, je crois que ce sera un grand pas », a déclaré Nour El-Fath Azali. Le secrétaire général du gouvernement a rappelé que l'insuffisance de la production locale provoquait régulièrement des pénuries, notamment pendant le Ramadan et les périodes de mariages, lorsque la demande augmente. Il a notamment évoqué la progression de la production de

patates douces, passée d'une tonne à douze tonnes en un an, et celle du taro, qui serait passée de vingt à cent tonnes sur la même période. La journée a débuté à la salle multifonctionnelle de Fomboni par une cérémonie officielle consacrée à la sécurité alimentaire, suivie d'une foire agricole réunissant plusieurs bénéficiaires de projets de développement. Des producteurs y ont présenté leurs récoltes et leurs activités, notamment dans l'élevage de poules pondeuses, soutenu par le projet de Résilience des systèmes alimentaires aux Comores (FSRP-KM), financé par la Banque mon-

diale.

La délégation s'est ensuite rendue au Centre rural de développement économique (CRDE) de Fomboni, où elle a découvert une pépinière d'arbres fruitiers comprenant notamment des plants d'arbres à pain, d'orangers et de manguiers. Des serres consacrées à la culture de la banane, avec 5 000 pieds plantés, figurent également parmi les réalisations présentées. Selon Dr Fouad Mohamed Oussouf, directeur national de la Stratégie agricole et de l'Élevage, cette tournée devait permettre au secrétaire général du gouvernement de constater sur le terrain les réalisations présentées lors de l'évaluation semestrielle du mois précédent. Le responsable a également mis en avant un projet de production de jasmin porté par les techniciennes du CRDE, qui pourrait offrir de nouvelles perspectives économiques aux femmes.

À Mledjelé, environ quatre hectares sont consacrés au manioc et à la patate douce. Avec l'appui du projet Chaînes de valeur agricoles (CVA 2025-2030), 5 000 boutures de manioc et 40 000 lianes de patates douces ont été mises en terre. Une autre parcelle compte 32 000 plants de taro rouge, un produit particulièrement recherché pendant le Ramadan. La délégation a également visité deux poulaillers de

Mledjelé, dont la production dépasse 104 plateaux d'œufs par jour selon leurs responsables, avant de découvrir l'exploitation avicole de Charle Fougeroux à Ouallah 1. Le développement agricole n'était pas le seul enjeu de cette tournée. À la centrale électrique de la SONE-LEC, le secrétaire général du gouvernement et la délégation gouvernementale de Mohéli ont suivi l'avancement des travaux d'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Ce projet bénéficie notamment du soutien de la Banque mondiale, à travers l'Association internationale de développement (IDA), ainsi que de contributions du programme SRMI et du fonds SIDS DOCK.

À travers les projets CVA et FSRP-KM, les autorités et leurs partenaires entendent renforcer les capacités des producteurs, développer les filières agricoles et améliorer la disponibilité des denrées locales. Reste désormais à pérenniser les investissements, à mieux conserver les récoltes et à organiser leur commercialisation pour garantir un approvisionnement régulier et des prix accessibles. Un défi essentiel pour réduire la dépendance aux importations et renforcer durablement la sécurité alimentaire aux Comores.

Riwad

COOPÉRATION COMORES-MAROC

Vers un renforcement de la coopération judiciaire

Le chargé d'affaires marocain aux Comores, Drissi El Kaissi, a procédé la semaine dernière, à une visite au ministère de la justice. Cette visite a permis au diplomate marocain de relancer la coopération judiciaire entre les deux pays.

Il s'agit d'une rencontre marquant une étape clé dans la consolidation des relations bilatérales, ouvrant la voie à une redynamisation des accords judiciaires entre Rabat et Moroni. Historiquement solides, les liens diplomatiques entre le Royaume chérifien et notre archipel se traduisent aujourd'hui par une volonté commune de moderniser leurs outils de coopération juridique. Ce rapprochement stratégique vise principalement à harmoniser les procédures et à faciliter les échanges d'expertises entre les deux administrations judiciaires. Outre les protocoles d'accord, cette démarche témoigne de l'engagement continu du Maroc à accompagner les Comores dans le renforcement de ses institutions et de l'État

de droit.

« C'est pour moi un honneur de faire cette visite au ministère de la justice surtout qu'un accord entre les deux cours suprêmes (Maroc et Comores) est signé. C'est dans ce contexte qu'il faut renforcer la coopération judiciaire entre les deux pays et faire en sorte la communauté comorienne qui vit au Maroc s'agrandit avec toutes les conséquences juridiques et leurs droits au Maroc », a déclaré Drissi El Kaissi chargé des affaires du royaume de Maroc.

De son côté, le ministre comorien de la justice a expliqué à son tour que « la visite du chargé des affaires du Maroc accrédité à Moroni a plusieurs sens. Déjà le Maroc et les Comores sont des pays amis et nous avons comoriens au Maroc tout comme il y a des marocains aux Comores. Donc on essaie de renforcer les relations judiciaires pour que les deux pays puissent coopérer en cas d'infraction ou de délit ».

Ainsi, l'ancien procureur Soilihi Mahamoud (Sako) a rappelé : « Nous avons déjà des comoriens for-

més au Maroc en matière de juridiction. Toutefois, les cadis se font vieux et nous avons besoin de former des jeunes comoriens du domaine et surtout avoir plus de magistrats dans le pays. Le Maroc

est capable de nous accompagner concernant ces formations. Nous avons profité de la visite du chargé d'affaires pour présenter le sujet ». Et pour finir, le diplomate s'est dit satisfait de la rencontre tout en

montrant que la coopération judiciaire entre les deux pays est plus qu'importante pour consolider l'amitié des deux nations.

Kamal Gamal



GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

Vers la mise en place d'outils scientifiques et techniques

Le 16 octobre 2026, un atelier de validation technique s'est tenu à l'hôtel Retaj sous l'égide du ministère de l'Environnement chargé du Tourisme et dont le directeur de cabinet M.

Charafoudine Djamaldine, a procédé à l'ouverture, en présence de M. Fouad Goulam, responsable du pôle Energie et Eau au Secrétariat général du gouvernement, de Mme Anlyat Mzé Ahmed du Pnud et du directeur général de l'Environnement M. Elamine Youssouf Mbéchezi.

Cette rencontre réunissait aussi des représentants institutionnels, les chercheurs ainsi que les partenaires techniques et financiers autour d'une ambition commune qui est de renforcer la gestion durable des ressources naturelles de l'archipel. L'événement marque une étape stratégique déterminante pour la mise en place d'outils scientifiques et techniques indispensables à la connaissance du patrimoine naturel comorien. Au cœur des échanges, la validation de l'architecture d'une

base de données à code source ouvert dédiée au système national de comptabilité du capital naturel. Cet outil vise à centraliser, traiter, organiser et partager l'ensemble des données relatives aux richesses naturelles du pays. En complément, les participants ont examiné la nouvelle carte d'occupation du sol de l'île de la Grande Comore. Ce travail cartographique fournit une vision précise de la répartition spatiale des espaces forestiers, des terres agricoles et des zones urbanisées. Il servira de socle pour analyser les mutations du territoire, suivre les pressions environnementales et guider l'aménagement du territoire tout comme l'adaptation au changement climatique.

Bien que les travaux cartographiques se soient d'abord focalisés sur la Grande Comore, la méthodologie consolidée a vocation à être étendue aux autres îles afin de garantir une couverture nationale intégrale. La validation de ces outils ne constitue pas une simple formalité technique, mais un exercice d'examen attentif portant sur la fiabilité des informations, l'interopéra-



Au centre le Directeur de cabinet.

bilité des systèmes et la mise à jour des données. Les participants ont convenu par ailleurs d'aller vers la rédaction d'un cahier de charges pour ancrer ce travail dans la durabilité. Cette démarche bénéficie du soutien financier et technique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le projet BGI-Comores qui pilote l'ensemble des activités. Elle s'appuie égale-

ment sur un partenariat étroit avec la Direction générale de l'Environnement et des Forêts ainsi que l'Université des Comores à travers l'Herbier National qui joue un rôle déterminant dans ce travail de gestion des écosystèmes.

Dans son allocution d'ouverture le directeur de cabinet a souligné : « il est impossible de gérer durablement ce que l'on ne connaît pas suffisamment, ni de protéger ce dont on ne mesure pas la valeur. Aussi en

en évaluant le capital naturel comorien, le pays se dote ainsi d'un levier essentiel pour orienter son développement économique, social et écologique futur. Le capital naturel y est inscrit comme un patrimoine et un capital stratégique dont dépend l'avenir économique, social et environnemental de la nation, marquant ainsi l'ouverture officielle des travaux.

Mmagaza

LIBRE OPINION

Coutume, bannissement et État de droit : sortir de l'opposition binaire

(Réponse à Ali Mohamed Djalim, professeur d'histoire)



Nakidine Mattoir.

Ali Mohamed Djalim défend l'État de droit et oppose la société d'inclusion africaine à la société d'exclusion occidentale. Il a raison de rappeler qu'aucune sanction ne doit échapper à tout contrôle. Mais il risque de disqualifier en bloc la justice coutumière.

Or le droit n'est pas que la loi écrite. Michel Alliot, mon professeur d'anthropologie juridique et

sociale de l'Afrique dans le cadre de mon DEA Histoire de l'Afrique à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, m'a appris qu'il est un phénomène social total : il y a du droit dans la coutume, la palabre, l'oralité. La coutume a ses procédures, ses autorités, ses sanctions.

Mkazi l'illustre. Face aux conflits familiaux propagés par messages vocaux, les autorités

locales ont instauré : bannissement de cinq ans, exclusion des mariages, funérailles et cérémonies ; en cas de récidive, trois ans de plus ; amende de 2 000 euros pour la diaspora ; « Goungou » ; sanctions maintenues après la mort. La coutume s'adapte au numérique, mais peut devenir disproportionnée.

Le bannissement, ndo houlapva mdrou, a une fonction pédagogique. Sultan Chouzour, dans Le pouvoir de l'honneur (L'Harmattan, 1994), et Damir Ben Ali montrent qu'il s'enracine dans une histoire longue, entre lignages, honneur et régulation sociale. Ce n'est pas un résidu archaïque. Mais il doit être encadré : proportionnalité, neutralité, audition des personnes, examen de la causalité et de l'impact.

Mdrou angaliya ya dipva hadiwaza yaremwa : on regarde la réaction de celui qui a subi, sans oublier l'origine de l'affrontement ni celui qui l'a provoqué. Il faut donc des mesures fortes pour les deux : les deux sont coupables, car sans la première réaction, il n'y aurait jamais eu de conflit, même si les responsabilités et l'échelle des sanctions diffèrent et doivent être mesurées. La récidive, fait réité-

ré, mérite une sanction exemplaire et un rappel fort.

Plus profondément, la perte des valeurs de nos cités vient de la désertion des bangwe. Lieu d'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble, il est remplacé par les réseaux sociaux, rompant les liens intergénérationnels. Je propose une formation de citoyenneté et du nouveau notable, préalable à toute manifestation coutumière. Pour conduire, il faut le code et la conduite. Pour le grand mariage, deux jours de stage pour s'approprier le Mila na Ntsi, le code d'éthique et les obligations du notable.

Cet exemple s'inscrit dans une longue tradition africaine d'initiation à la citoyenneté. Chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire, le poro est une institution initiatique organisée en cycles septennaux, véritable « école de vie » qui transmet aux jeunes générations un corpus de savoirs ancestraux : codes de conduite, valeurs morales, techniques et histoire communautaire. Il est décrit comme « la colonne vertébrale de l'identité du Sénoufo » et « une véritable école de formation et d'éducation » contribuant à inculquer le sens de l'ef-

fort, de l'abnégation et de la discipline. Les initiés y apprennent « le respect, l'abnégation au travail et la culture de la cohésion sociale ». Fait notable, « l'initiation coexiste désormais avec l'éducation formelle, offrant aux jeunes un double ancrage : dans la modernité et dans la tradition ». Damir Ben Ali rappelle que le titre de notable doit répondre aux exigences du Mila Nantsi. La formation que je propose n'est que la traduction opérationnelle de cette exigence.

L'État comorien est pluraliste : coutume, droit musulman, héritages républicains. Damir Ben Ali définit le droit coutumier comme « le résultat de l'interpénétration des règles coutumières bantoues et d'un Islam sunnite très orthodoxe... ». La Constitution de 1978 n'a pas effacé le Mila na Ntsi ; elle a tenté de le faire cohabiter avec l'État moderne.

Je suis Djalim sur l'État de droit, pas quand il disqualifie toute justice coutumière. Ni juri-disme méprisant, ni relativisme excusant tout : un pluralisme juridique ordonné.

Nakidine Mattoir, Historien